



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Framatome

Question orale n° 1389

Texte de la question

Mme Muguette Jacquaint attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications sur le projet de rapprochement entre Framatome et GEC Alsthom. En effet, toute la filiere energetique francaise est concerne par ce projet. Ses repercussions pour la production, pour l'emploi sont importantes. La maitrise de la synergie de cette filiere est en jeu car de nombreux secteurs et entreprises sont integres de fait directement ou indirectement dans ce projet. Dans ce cadre, l'electromecanique, ses sites de recherche et de production, l'une des pieces essentielles de ce domaine industriel, peut etre directement touchee. En consequence, elle lui demande quelles sont les orientations donnees, les dispositions mises en place pour le maintien et le developpement des etablisements de cette filiere.

Texte de la réponse

M. le president. Mme Muguette Jacquaint a presente une question no 1389.

La parole est a Mme Muguette Jacquaint, pour exposer sa question.

Mme Muguette Jacquaint. Monsieur le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications, depuis plusieurs mois, un dossier industriel fait l'actualite; il s'agit du projet de rapprochement, de fusion de FRAMATOME et de GEC ALSTHOM.

Les enjeux sont tels qu'une mission d'information parlementaire a ete creee. Un rapport de plus d'une centaine de pages a d'ailleurs ete publie. L'etude de ce rapport, comme les rencontres avec les salaries et leurs representants syndicaux des etablisements qui travaillent pour la filiere energetique francaise, prouve l'importance de ce secteur industriel et de recherche pour le devenir d'un pays. La France, quatrieme puissance mondiale, se doit de posseder la maitrise de l'ensemble de cette filiere non seulement pour des raisons de surete nucleaire, mais aussi pour renforcer son poids industriel sur le plan europeen et mondial. Or la fusion etudiee entre GEC ALSTHOM et FRAMATOME ne se situe pas sur ce terrain. La toile de fond est la restructuration necessaire pour l'application du traite de Maastricht, de ses criteres de convergence et, par la, la satisfaction des principaux decideurs des marches financiers.

Les propos tenus lors de certaines auditions et les termes memes du rapport laissent adjacents des dangers qui rendent d'autant plus necessaire la prise de decision politique du maintien dans le secteur public de FRAMATOME. Sinon ce rapprochement ne pourra se faire qu'au detriment de l'emploi et de la maitrise de la filiere energetique.

Le «marche» francais de l'energie est en plein renouvellement. J'en veux pour preuve l'interet que lui porte Siemens, groupe allemand qui, sous la pression des ecologistes, a ete oblige d'abandonner son programme dans son propre pays. Les trente-quatre tranches nucleaires - EDF de 900 megawatts, le programme de la cogeneration - EDF prevoit 6 milliards de francs pour ces travaux - et le programme de renovation du transport de gaz avec ses equipements turbocompresseurs, sans ecarter le secteur classique, representent en effet un potentiel important.

Pour la filiere electromecanique GEC ALSTHOM, les etablisements de La Courneuve - Rateau, travaux exterieurs, LCA - et les etablisements FRAMATOME avec THERMODYN font partie des principales entreprises

implantees en France dans ce secteur. Les directions locales de ces etablissements parlent de plus en plus de concurrence. Lors de son audition, le PDG Bilger a parle de la necessaire fusion sans evoquer de la complementarite. Or ces etablissements sont lies dans le cadre d'une synergie francaise de la filiere electromecanique.

Monsieur le ministre, ce dossier industriel est important pour le devenir meme de notre economie. On ne pourra pas accepter que le secteur electromecanique, l'un des pans de la filiere energetique, soit mis a bas comme l'a ete en son temps la machine-outil en France. L'inquietude des salaries et des representants syndicaux est grande face aux discours des directions mais aussi face au silence du Gouvernement. Cette inquietude est d'autant plus forte qu'il est indispensable de satisfaire les projets industriels.

La renovation du parc nucleaire et la diversification du secteur energetique, avec, en particulier, l'apparition et le developpement du secteur porteur du traitement des ordures menageres, rendent indispensables des choix clairs favorisant la complementarite de GEC ALSTHOM electromecanique et THERMODYN afin que soient maintenus l'emploi et les sites existants: La Courneuve, Belfort, Le Creusot.

Porte-parole charge d'exprimer cette volonte, je vous demande, monsieur le ministre, quels sont les projets du Gouvernement pour le maintien, qui ne peut etre envisage sans son extension, de la synergie de la filiere energetique, donc de son secteur electromecanique.

M. le president. La parole est a M. le ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications.

M. Franck Borotra, ministre de l'industrie, de la poste et des telecommunications. Madame le depute, vous ne pouvez pas dire qu'il n'y a pas eu de debat autour du devenir de Framatome et de son eventuelle fusion avec Alstom. L'affaire a ete tres souvent evoquee dans cette assemblee. En outre, le rapport de la mission parlementaire est globalement favorable a cette fusion, en preconisant les memes conditions que celles que le Gouvernement francais avait prealablement mises a la discussion entre Alcatel-Alstom, l'actionnaire le plus important de Framatome, et les actionnaires publics.

Comprenez bien, madame le depute, et je ne veux pas faire de polemique, que Framatome ne doit pas forcément etre une entreprise publique pour que soit preservee la maitrise de la filiere nucleaire francaise. Il y a a cela deux raisons.

La premiere, c'est que, dans la quasi-totalite de son existence, Framatome a ete une entreprise privree, qu'un accident de l'histoire a rendue publique en 1990. Durant les trente annees precedentes, c'etait donc une entreprise privree qui a apporte sa contribution a la filiere nucleaire francaise en construisant des cuves de qualite remarquable.

La deuxieme raison est que la filiere nucleaire francaise n'est pas constituee uniquement de Framatome. Cette societe y tient sa place, sans doute, mais il y a en plus EDF, l'ANDRA, le CEA et la COGEMA. Tout le monde le comprend bien, la maitrise de la filiere part de la commande, ainsi que de la maitrise de l'amont et de l'aval, laquelle est obtenue grace a la COGEMA et au CEA.

Je ne crois pas qu'il faille entretenir le debat autour du caractere public ou prive d'une entreprise. Elle est, certes, un element non negligeable de la filiere, elle est indispensable a la filiere, mais elle n'est pas la filiere a elle seule et, je vous le repete, elle a ete, pendant trente ans, une entreprise du secteur prive.

Sans entamer une querelle entre nous, je voudrais dire qu'il ne faut pas chercher une explication a tout dans le traite de Maastricht. Le probleme de Framatome, c'est que, probablement, pour les dix ou quinze ans qui viennent, son activite va malheureusement connaitre un contexte de recession tres severe. Envisager que cette entreprise puisse etre adosse a un groupe electromecanique, comme cela existe dans toutes les entreprises du monde, que ce soit Siemens, ABB ou Westinghouse, ne semble pas injustifie du point de vue industriel. Des lors que le deuxieme actionnaire, c'est-a-dire GEC-Alstom, souhaitait que les discussions soient ouvertes, les pouvoirs publics ont accepte d'ouvrir cette discussion, mais a cinq conditions, dont trois particulierement importantes.

Premierement, nous n'acceptons pas une fusion sans controle majoritaire des interets francais dans le cadre d'un pacte d'actionnaires.

Deuxiemement, une operation comme celle-la ne saurait se realiser si elle avait pour consequence la remise en cause de l'accord existant entre Framatome et Siemens pour les realisations du REP 2000, le reacteur du futur. Troisiemement, Framatome doit garder son identite et voir preserve son perimetre d'activites nucleaires.

Ou en est-on aujourd'hui ? Il semble que certaines de ces conditions soient considerees comme inacceptables par le groupe GEC. Je dois rencontrer prochainement son president. Mais je tiens a dire clairement qu'il est hors de question pour les pouvoirs publics francais de revenir sur l'une de ces cinq conditions.

Mme Muguette Jacquaint. C'est bien. On verra la suite !

Données clés

Auteur : [Mme Jacquaint Muguette](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1389

Rubrique : Energie nucleaire

Ministère interrogé : industrie, poste et télécommunications

Ministère attributaire : industrie, poste et télécommunications

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 mars 1997, page 1619

Réponse publiée le : 12 mars 1997, page 1787

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 5 mars 1997